

La pente glissante. Hayek et la justice sociale

Yannick Lacroix, *Université Laval*

Ce texte est dédié à Mario Dumont :
« Parce que je veux faire ma place. »

F. A. Hayek (1899-1992) est l'un des principaux instigateurs du renouveau libéral qui, à l'heure actuelle, redessine en profondeur notre paysage politique en dissolvant les structures social-démocratiques érigées progressivement au cours du XX^e siècle. Fondateur de la société du Mont-Pèlerin, initiateur des *think-tanks*, Hayek est aussi l'un des penseurs les plus profonds du néolibéralisme. Il jette un défi redoutable à tous les avocats de la justice sociale (qu'il qualifie d'« incantation creuse » et d'« incubé¹ ») et à tous les tenants d'une intervention gouvernementale destinée à abolir ou réduire les inégalités économiques. Nous nous concentrerons ici exclusivement sur la destruction méthodique du concept de justice sociale à laquelle se livre Hayek à travers son œuvre et qui en fournit l'un des motifs principaux. Sa thèse est que ce concept ne possède aucun sens dans notre civilisation et relève d'une erreur intellectuelle. Cette thèse est fondée dans une ontologie du fait social que nous devons d'abord déblayer rapidement.

L'ordre spontané

L'idéologie de la justice sociale est fille du socialisme. Elle aspire à une redistribution égalitaire de la richesse sous prétexte que la distribution opérée par le marché serait injuste. Mais de l'avis de Hayek, cette noble intention ne peut dans les faits se traduire que par son contraire, c'est-à-dire l'injustice, et cela parce qu'elle repose sur des prémisses erronées qui attribuent à la société une nature qui n'est pas la sienne et des attributs qu'elle ne possède pas.

La société est la somme *non intentionnelle* des relations entre hommes, ceci est un fait que Hayek tient pour évident et il déplore fortement que celui-ci soit presque systématiquement laminé dans

les discussions scientifiques, à l'exception notable de l'économie (dont il provient). Pour définir la société, Hayek parle d'« ordre spontané ». L'illusion socialiste découlerait d'une erreur intellectuelle consistant à attribuer à tout ordre rencontré, quel qu'il soit, un *créateur*. En vertu de cet anthropomorphisme presque indéradicé, il semble en effet que nous soyons à peu près incapables de contempler un ordre quelconque sans voir derrière une intention et une fin. Or, il existe différents types d'ordres, et l'erreur vient de ce qu'en les confondant, on tire des conclusions erronées quant à cet ordre particulier qu'est la société humaine. Les Grecs distinguaient *Kosmos*, l'ordre naturel définissant ce qui est du domaine de la *Physis*, de *Taxis*, l'ordre artificiel, fait de main d'homme. Notre tradition intellectuelle selon Hayek ne conçoit pas d'autre espèce d'ordre que ces deux-là ; or l'ordre social n'est ni l'un ni l'autre. Sans les hommes et sans leurs actions diverses, il ne serait pas, il est donc « artificiel » en ce sens, mais il n'est pas non plus le fruit d'un plan délibéré et réfléchi d'hommes isolés qui, à la suite de la signature d'un « contrat », se seraient réunis pour le réaliser ; en ce sens, il est naturel, ou spontané. La société est un certain ordre émergent qui surgit spontanément du jeu différencié des relations humaines, se modelant et se façonnant de lui-même au gré des faits innombrables en changement constant qui le composent, et qu'aucune intelligence ne peut contempler dans leur totalité. L'illusion socialiste commence au moment où l'on assume dans son raisonnement que la société est *Taxis*, un ordre *créé* par les hommes et correspondant à un *dessein*, construit sur base rationnelle, volontaire et *donc* susceptible d'une reconstruction à nouveaux frais ou d'un changement important au niveau du « plan ». Cette erreur quant aux faits commise par les socialistes est exemplaire de ce que Hayek appelle le « rationalisme constructiviste » (héritier de l'anthropomorphisme primitif et dont Descartes serait le père spirituel), lequel est un rationalisme acritique ne reconnaissant aucune limite à la raison et estimant par conséquent, concernant l'ordre social, qu'il est possible de tout en comprendre et d'en connaître le sens, la direction et le fonctionnement concret dans tous ses éléments.

Mais l'ordre spontané (Hayek dit aussi « étendu ») n'est pas posé, il est devenu. L'ordre spontané est d'une complexité telle qu'aucun cerveau humain ne peut prétendre en saisir la totalité des éléments et les circonstances les entourant. Tous les faits différents qui concourent à l'émergence et au fonctionnement de l'ordre spontané transcendent les possibilités de la connaissance humaine². Chaque individu possède une somme d'informations limitées qu'il utilise pour atteindre ses fins ; comment, concrètement, toutes ces informations et toutes ces fins s'unissent-elles dans cet ordre global que nous appelons société, cela, nul ne le sait ni ne peut le savoir. La célèbre métaphore de la « main invisible » d'Adam Smith entendait précisément désigner cet équilibre global des relations humaines qui n'est ni voulu, ni prévu par quiconque. Nous savons seulement que cet ordre émerge et se maintient si et seulement si chaque individu respecte un certain nombre de règles abstraites ; ces règles ont été acquises durant la lente évolution socio-culturelle et elles ont été sélectionnées parce qu'elles étaient les meilleures — c'est-à-dire que les groupes les ayant adoptées ont survécu et se sont imposés. Ces règles, descendues jusqu'à nous par les institutions traditionnelles de la société, sont essentiellement celles qui régissent la propriété et les contrats. L'échange, la « catallaxie » comme dit Hayek, est le moyen le plus efficace que l'homme semble avoir trouvé pour régir les relations entre individus et permettre l'existence d'un ordre pacifique³.

Le libéralisme

Au vu de cette ontologie du fait social, on comprend facilement pourquoi Hayek défend le libéralisme politique. Il s'agit à son avis de la condition *sine qua non* du bon fonctionnement de l'ordre spontané. Cet ordre n'est possible que dans la mesure où l'individu, s'adaptant au marché à l'aide de signaux clignotants comme les prix qui indiquent quelles décisions et quelles actions sont préférables en ce lieu et en ce moment, est libre d'utiliser ses connaissances concernant la parcelle de l'ordre étendu où il se situe de la façon dont il l'entend et dans la poursuite de ses propres fins. Puisque nul ne sait ni ne peut savoir comment l'ordre social émerge et se main-

tient, suite à quelle série (indéfinie) de faits et décisions, la seule politique sensée est de laisser à chacun la pleine liberté d'utiliser les connaissances qu'il possède comme il l'entend. La connaissance (la somme d'informations) concourant à la production de l'ordre spontané est fragmentée et atomisée entre des millions, voire des milliards d'individus qui, en l'utilisant chacun à leur fin, créent involontairement l'ordre global qui leur profite à tous en permettant une utilisation efficace de leur parcelle d'information. Cet ordre fait en sorte que chaque individu jouit directement et indirectement de la connaissance de chaque autre individu, sans connaître ni eux ni ce qu'ils connaissent. L'ordre du marché permet à chacun de bénéficier des connaissances des autres sans les posséder, en poursuivant ses propres fins grâce aux innombrables moyens mis à sa disposition par un ordre sans lequel ces moyens (eux-mêmes le résultat de la poursuite par d'autres de leurs propres fins) n'existeraient peut-être pas⁴. Une connaissance intégrale de tous les faits concourant à cet ordre est inexistante. La raison pour laquelle la liberté individuelle doit être le principe suprême est donc qu'il s'agit de la condition de possibilité fondamentale de l'émergence de l'ordre étendu⁵. Puisque nul ne sait comment l'action de chaque individu y concourt en réalité, il importe de ne pas contrer ou diriger cette action, et de la laisser suivre son cours pour ainsi dire naturel, sous peine de perturber l'ordre auquel cette action contribue.

Hayek prône donc l'État minimal. Il est capital de ne pas intervenir dans l'ordre étendu car si nous avons appris au cours de l'évolution quelles règles abstraites semblent le régir, ou pour mieux dire, sont les mieux adaptées à son bon fonctionnement, nous ne connaissons pas celui-ci dans ses aspects concrets particuliers. Cependant Hayek n'est pas des anarcho-capitalistes qui veulent littéralement abolir le gouvernement. Il est d'avis que le gouvernement a un rôle central à jouer, d'abord en assurant le respect des règles abstraites (la justice) et ensuite en intervenant pour suppléer le marché là où son libre fonctionnement ne permet pas de réaliser certaines fins que nous désirons néanmoins, par exemple la construction des routes, les contrôles de qualité et le financement de la recherche, pour ne prendre que ces exemples.

Intervenir dans l'ordre étendu, voire, en faire le levier de la politique officielle, est une aberration aux yeux de Hayek ; c'est jouer à l'apprenti-sorcier. J. M. Keynes qui théorise l'interventionnisme en faisant valoir qu'« à long terme, nous serons tous morts », représente le summum de l'irresponsabilité. Intervenir dans l'ordre du marché signifie qu'une autorité centrale détermine quels moyens seront affectés à quelles fins. Mais cela se fait dans un nécessaire contexte d'ignorance des relations multiples et complexes que ces moyens entretiennent (et auraient entretenu) dans un réseau causal qui déborde nos possibilités intellectuelles. De la même façon qu'on peut reprocher au génie génétique d'enclencher un jeu de dominos dont l'issue est inconnue dans l'évolution biologique, Hayek argumente que l'on ne peut pas affecter arbitrairement tel ou tel moyen à telle ou telle fin sans rompre ou du moins menacer l'équilibre hypercomplexe de l'ordre étendu et entraîner des conséquences imprévues à un moment indéterminé. Hayek croit à ce titre que la plupart des crises économiques sont des contrecoups d'interventions malavisées.

Ce qui est en jeu ici est, selon Hayek, l'existence même d'un ordre social issu d'une longue évolution et sans lequel le niveau de vie actuel, la richesse et la culture atteints par les hommes seraient impossibles. Les règles régissant cet ordre ne font pas et n'ont jamais fait l'objet d'un « choix » rationnel ; il n'est pas possible de les « enlever » et de leur en substituer d'autres que nous estimons plus préférables car elles sont la condition de possibilité de notre existence même. Le fait fondamental que Hayek met de l'avant d'un bout à l'autre de son œuvre et qui conditionne son adhésion au libéralisme politique, est « l'impossibilité pour quiconque de connaître tous les faits particuliers sur lesquels l'ordre global des activités dans la Grande Société est basé⁶. » Étant reconnu que cet ordre est la source de notre bien-être actuel et que sans lui, les hommes retomberaient selon toute vraisemblance dans des conditions d'existence nettement moins favorables, cette ignorance fondamentale des détails concourant à sa création nous interdit de nous ériger en démiurges et de jouer imprudemment avec son mécanisme.

Le mirage de la justice sociale

Le deuxième tome de la trilogie *Law, Legislation, and Liberty* s'intitule significativement : *The Mirage of Social Justice*. L'ontologie du fait social et l'épistémologie des limites que nous venons de retracer laissent déjà deviner pourquoi Hayek qualifie la justice sociale de « mirage ». Hayek veut en effet montrer que, dans le cadre de l'ordre spontané, le concept de justice sociale *ne possède aucun sens*⁷ et qu'il est (par conséquent) irréalisable. Il ne peut s'effectuer qu'en substituant le totalitarisme à la société libre, le totalitarisme n'ayant d'autre issue que la destruction de la société.

Pour Hayek, la justice est un attribut des *relations humaines* ; dans l'ordre spontané régi par des règles abstraites, une action est juste dans la mesure où elle respecte ces règles, injuste dans la mesure où elle ne les respecte pas. Le concept de justice ne s'étend pas plus loin. L'expression « justice sociale » est à ce titre un simple pléonasme, car il est de la nature de la justice d'être « sociale », c'est-à-dire de s'appliquer aux relations entre hommes. Cette expression est, de l'avis de Hayek, un simple non-sens. Ce qu'elle recouvre réellement, c'est-à-dire le désir d'une plus grande égalité matérielle entre les hommes, est un idéal qu'il ne rejette pas par principe, mais cela n'a en revanche rien à voir avec la *justice*. Qualifier les *inégalités* économiques (dans la mesure où elles ne sont pas le résultat d'un viol des règles), voire le « système capitaliste » dans son ensemble, d'*injustices*, est une erreur. Ces inégalités ne sont pas le fait d'une quelconque *décision* ou *intention* dont elles seraient le résultat délibéré ; elles sont le fait d'une distribution aveugle opérée par les mécanismes impersonnels du marché. L'inégalité des paiements en échange des services rendus, quels qu'ils soient, reflète l'état du marché à un moment donné ; elle indique que tel service est saturé, tel autre en demande, et par-là même indique où diriger efficacement nos efforts. « La » société n'est pas une personne qui décide volontairement de distribuer les revenus d'une façon délibérément inégale. Nul n'est imputable de cette « injustice » ; l'inégalité des revenus n'étant pas le résultat d'un dessein délibéré, elle ne peut être qualifiée d'injustice⁸. La « justice sociale » qui entend réparer l'« injustice capitaliste » en redistri-

buant, une fois créés, les revenus à nouveaux frais, s'autorise donc d'un faux prétexte en faisant passer un état de choses évidemment déplorable pour une injustice, voire un viol de « droits ». Dans la mesure où la répartition actuelle des revenus est le fait non d'une décision humaine mais d'une distribution opérée aveuglément par un ordre spontané, le concept de justice sociale est sans applications. Ce concept ferait sens si la société était une *organisation* délibérée fondée sur un dessein et que les inégalités économiques étaient le fruit de décisions, mais telle n'est pas la situation⁹. Il n'y a donc rien de tel qu'une injustice ou même un fondement moral pour appuyer l'exigence de justice sociale.

Non seulement le concept de justice sociale est non-sens ; mais il est devenu le prétexte par excellence pour liquider les structures du monde libre : il est en effet le « cheval de Troie à la pénétration du totalitarisme » (Hayek serait donc une sorte de Laocoon ?)¹⁰.

Pour se réaliser, la justice sociale exige en effet que la société soit transformée en *organisation*, en *Taxis* correspondant à un certain plan et orientée vers une fin déterminée, ce qu'elle ne peut pas et ne doit pas être. La justice sociale nécessite une *planification* de l'économie, une centralisation du contrôle des moyens qui est bien sûr incompatible avec l'ordre du marché qui s'apparente davantage à un *Kosmos*. En 1944, au moment où la « menace » socialiste est forte et que de partout on exige une planification de plus en plus grande de l'économie, Hayek commet *The Road to Serfdom* qui s'attaque violemment au « planning » socialiste en faisant valoir qu'il équivaut à un abandon des valeurs constitutives de la civilisation occidentale, nommément, la « trinité inséparable ». Hayek met en équation planification et totalitarisme. Une société organisée, transformée en *Taxis*, est une société précisément totalitaire. Hayek fait entre autres remarquer que la condition de possibilité du pouvoir total de Hitler n'est rien d'autre que la centralisation de l'économie allemande accomplie bien avant lui par les socio-démocrates¹¹.

La planification implique une direction autoritaire des actions individuelles qui les oriente vers une fin commune. Dans une économie planifiée les différents acteurs ne sont pas libres d'utiliser leurs connaissances particulières pour atteindre leurs propres fins,

mais doivent se plier aux directives qui orientent leurs actions vers une certaine fin fixée d'avance. Les ressources existantes étant ainsi mobilisées, elles ne sont plus disponibles pour des usages autres, aléatoires et imprévisibles, c'est-à-dire pour l'expérimentation qui est un facteur essentiel du progrès social. Tous les moyens étant affectés à la réalisation d'une fin donnée, déterminée par l'autorité centrale, la liberté, qui consiste à pouvoir utiliser les moyens à sa disposition dans la poursuite de ses propres fins, s'évanouit *de facto*. La planification économique mène donc selon Hayek en droite ligne à la dictature¹².

La liberté individuelle, condition de possibilité de l'ordre spontané, doit être respectée « dogmatiquement » dit Hayek¹³, car c'est à force de menues entorses (apparemment inoffensives) au principe qu'on finit par le liquider ; c'est la raison pour laquelle aucune entorse quelle qu'elle soit et quels qu'en puissent être les motifs ne doit être tolérée, à l'exception des cas où la coercition est utilisée pour renforcer l'observance des règles abstraites de justice, et seulement dans ces cas. Tout empiètement sur la liberté individuelle qui ne soit pas nécessaire à l'observance des règles de justice menace dans son essence le *rule of law* qui rend possible l'ordre étendu¹⁴. Le rêve de parvenir à une plus grande égalité matérielle ne peut selon Hayek mener qu'à la destruction de l'égalité des individus devant la loi. Prendre aux riches pour donner aux pauvres sous la forme d'un impôt progressif (l'impôt progressif étant le moyen appliqué pour réaliser la justice sociale dans la plupart des pays occidentaux) équivaut à imposer à une minorité une règle qui ne s'applique pas à la majorité, ce qui ne se justifie par aucun critère de justice et est fondamentalement contraire au principe démocratique¹⁵. Seul un gouvernement ayant tourné le dos aux principes d'une société libre peut enforcer de telles décisions. L'État-providence, pour ne rien dire de l'État socialiste « pur », est de la sorte, dans sa nature même, autoritaire¹⁶. Il concentre dans les mains de quelques individus un pouvoir énorme sur la vie de tous les membres de la société, pouvoir souvent dévoyé afin de favoriser des intérêts particuliers ou de groupe, et qui peut facilement déraiper vers le totalitarisme.

Le raisonnement de Hayek va plus loin. Les règles gouvernant l'ordre spontané doivent être abstraites et ne doivent pas prescrire des actions particulières en vue de fins particulières, fut-ce une redistribution égalitaire de la richesse, car nul ne sait comment l'ordre spontané se maintient, comment, dans les faits, la richesse se crée ; il ne faut donc pas empêcher les individus d'utiliser leurs connaissances particulières car aucune autorité centrale ne peut le faire à leur place de façon aussi efficace : seul l'individu, placé dans une situation X, peut connaître les circonstances concourant à son action et pourra les utiliser de la façon la plus productive. Et il ne le fera que dans la mesure où c'est pour atteindre ses propres fins. Aucune autorité centrale ne peut utiliser les connaissances multiples concourant à l'émergence de l'ordre étendu de façon aussi efficace et productive que les individus isolés poursuivant leurs fins. L'autorité centrale doit se contenter d'assurer que les actions de chaque individu respecte les règles abstraites dégagées par l'évolution et qui font en sorte que ces actions s'équilibrent dans un ordre global.

La justice sociale est de la sorte un idéal autocontradictoire : elle entend redistribuer une richesse qui ne serait jamais créée dans un système matériellement égalitaire, le moteur de l'usage efficace des ressources disponibles auquel nous devons notre richesse actuelle étant bien évidemment la quête de profit¹⁷. On pourrait synthétiser l'argument de Hayek comme suit : un ordre social enforçant la justice sociale est un ordre dans lequel la liberté est détruite ou fortement restreinte : c'est selon Hayek un ordre totalitaire. Dans un ordre totalitaire, le libre-marché est aboli ou manipulé par l'autorité centrale. Or le libre-marché est la source du niveau de richesse atteint par l'Occident, et que nous voulons redistribuer. Mais pas de libre-marché, pas d'abondance ; et pas d'abondance signifie : rien à distribuer. Abolir le libre-marché qui distribue inégalement la richesse dans le but de la redistribuer également est donc une absurdité car il n'y aurait alors plus rien à distribuer. La production des biens n'est pas indépendante de sa distribution. Si tant de richesse est créée, c'est parce qu'il existe la possibilité pour ceux qui prennent des risques de s'enrichir. La situation actuelle n'est pas celle où un résér-

voir de biens simplement là-présent se plie à n'importe quelle forme de distribution extérieure au processus de production.

En bref, l'idéal de justice sociale est de l'avis de Hayek une double erreur : tout d'abord il ne possède même pas de sens dans l'ordre spontané qui est le nôtre, et ensuite il ne pourrait être appliqué qu'en détruisant cet ordre. D'où vient alors sa puissance de séduction ? L'opinion de Hayek est qu'il s'agit d'une survivance de l'anthropomorphisme primitif dans la conscience moderne. Pour certaines personnes, il apparaît en effet intolérable que les mécanismes du marché, qu'elles assument avoir été créés délibérément, ne correspondent pas à leurs préférences morales ; elles se proposent donc de les « recréer » à nouveaux frais¹⁸. Mais se figurer que « la » société décide volontairement de la distribution actuelle de la richesse, et par suite s'imaginer qu'il est possible de la distribuer autrement, c'est assumer qu'il est possible de connaître l'infinité des faits particuliers concourant à la production de la richesse et au fonctionnement de l'ordre, et cela est de l'avis de Hayek une « présomption » pouvant mener à la destruction de la civilisation.

L'idéal de justice sociale proviendrait en dernière analyse des instincts primitifs de solidarité que l'homme n'aurait pas transcendés. L'état actuel de la civilisation est le fruit d'un long développement à partir des petits groupes primitifs où chacun, sous la direction du pouvoir du chef, orientait son action en vue d'une fin commune, chaque destin étant concrètement interrelié à chaque autre destin. Or l'évolution sociale a mené à un ordre hautement formel, procédural, dans lequel les relations humaines transitent par l'échange abstrait ; dans un tel ordre, infiniment plus performant que l'ordre primitif, l'instinct social de solidarité se retrouve sans objet et se révolte. Il se manifeste comme un « vague désir », dit Hayek, de retourner à des conditions d'existence plus primitives où chacun est solidaire du destin de l'autre ; mais ce désir ne possède aucun sens et peut se révéler dangereux dans la civilisation avancée dont nous faisons partie¹⁹. Conjugué à l'envie de ceux à qui le marché ne réussit pas²⁰, ce vague désir met le masque de la « justice sociale » et se met à l'œuvre de dépouiller injustement les riches. Présenter ce désir primitif inadapté à l'ordre social actuel comme une exigence de jus-

tice suprême imposant une redistribution des revenus et une solidarité sociale équivaut à travestir un instinct dépassé par l'évolution culturelle en ce qu'il n'est pas : à savoir un devoir moral.

Conclusions

L'attaque de Hayek contre la justice sociale est, on le voit, brutale. Pour être complet, il convient de mentionner que Hayek se prononce en faveur d'un revenu minimum pour ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins dans le cadre du marché, mais il insiste fortement sur le *minimum* et sur le fait que ce service n'a absolument rien à voir avec des questions de justice ; il suggère même de façon passablement pragmatique qu'un tel service s'avère finalement nécessaire pour préserver le régime de la propriété²¹. En revanche, il s'oppose absolument à toute tentative de redistribuer la richesse au-delà du plus strict minimum, de façon plus « équitable » en suivant un plan prédéterminé ou un idéal de justice quelconque qui contrecarrerait le fonctionnement d'une société libre.

Les inégalités matérielles sont de l'avis de Hayek un fait pur et simple qui ne peut pas et n'a pas à être éliminé. Il reconnaît volontiers que les revenus dans l'ordre spontané sont distribués aveuglément, sans égard aucun aux besoins réels et au mérite des individus. Mais l'idéal de justice distributive est anthropomorphique ; ignorants des mécanismes du marché, les apôtres de la justice distributive se représentent en quelque sorte la société « juste » sur le modèle du père de famille distribuant les récompenses selon le mérite de ses enfants dont il connaît bien les besoins et les intentions subjectives, ce qui est une absurdité.

Pour Hayek, l'inégalité économique ne constitue *pas* une raison suffisante pour empiéter sur les principes d'une société libre²², car ce qui de son avis est en jeu est l'existence même de l'ordre social et du niveau de bien-être sans précédent atteint en celui-ci. Il s'agit pour sûr d'un fait déplorable, mais pas d'une raison suffisante pour instaurer un ordre égalitaire qui ne peut être que totalitaire. L'ordre du marché, la catallaxie, est l'ordre qui s'est imposé dans l'évolution sociale parce qu'il était le plus efficace et le plus propre à assurer la survie (et plus que la survie) à un très grand nombre d'hommes ;

c'est-à-dire qu'il est l'ordre qui permet de coordonner les actions humaines de la façon la plus fructifiante que l'on connaisse. Mais il ne faut pas exiger de cet ordre qu'il remplisse *toutes* les espérances et qu'il couronne *toutes* les entreprises individuelles de succès. Il est l'ordre qui permet le plus haut taux de réussite tout en garantissant à chacun la liberté d'y parvenir, sur ses propres termes. Le prix de cette liberté est l'inégalité, c'est-à-dire l'échec de quelques-uns : « Cette façon de coordonner les actions individuelles (la catallaxie) assure un haut degré de coïncidence des attentes et une utilisation efficace du savoir et des habilités de ses membres seulement au prix d'une déception constante de certaines attentes²³. »

L'objet de cet article n'était pas une critique mais une présentation de la position de Hayek, qui est de grande importance concernant la question de la justice sociale. Critiquer Hayek est rien moins que simple car cela exige, avant tout, de se placer sur le terrain économique où il s'agira, entre autres, de réfuter la thèse libérale selon laquelle la propriété privée permet l'usage le plus efficace des ressources et l'accroissement de la richesse globale. Une telle critique n'est pas à ma portée. Mais on peut sérieusement se demander si la critique hayekienne de la justice sociale ne fait pas preuve d'une rigidité excessive là où elle affirme que ce concept est « meaningless » et ressort simplement d'atavismes anachroniques. Que l'idéal d'une plus grande égalité et d'un bonheur partagé entre les hommes soit voué à être injurié perpétuellement dans l'ordre qui est le nôtre, et pour des raisons étrangères aux questions de justice et de méchanceté, cela est fort probable ; mais cet idéal n'est pas autant vidé de son sens. Le fait qu'il possède encore aujourd'hui une telle ascendance sur une multitude de gens atteste-t-il que tous ces gens se trompent, bernés par leur « rationalisme constructivite », ou au contraire, témoigne-t-il en faveur d'un indéracinable contenu de vérité ?

1. F. A. Hayek, *Law, Legislation and Liberty*, II, University of Chicago Press, 1976, p. xii.
2. « Cette structure des activités humaines (l'ordre spontané) s'adapte constamment et fonctionne en s'adaptant constamment à des millions de faits qui ne sont connus dans leur totalité par personne. » *Id.*, *Law, Legislation and Liberty*, I, 1973, p. 13. Sauf indication contraire, toutes les citations sont traduites par moi.
3. « La propriété [...] est la seule solution que l'homme ait trouvé au problème posé par la réconciliation de la liberté individuelle et l'absence de conflit. Loi, liberté et propriété forment une trinité inséparable. » *Ibid.*, p. 107.
4. « Dans la société civilisée, ce n'est pas tant le plus grand savoir que l'individu peut acquérir que le plus grand bénéfice qu'il peut retirer du savoir d'autrui qui rend possible pour lui de poursuivre un spectre de fins infiniment plus large que la simple satisfaction des besoins de base. » *Ibid.*, p. 14.
5. « La cause (*the case for*) de la liberté individuelle repose principalement sur la reconnaissance de notre ignorance inévitable concernant un grand nombre de facteurs dont dépendent notre bien-être et nos finalités. » *Id.*, *The Constitution of Liberty*, University of Chicago Press, 1960, p. 29.
6. *Id.*, *Law, Legislation and Liberty*, I, p. 8. « Grande Société » veut rendre l'expression « Great Society » que Hayek emprunte à Adam Smith.
7. « Ce qui est appelé justice "sociale" ou "distributive" ne possède effectivement aucun sens à l'intérieur d'un ordre spontané. » *Id.*, *Law, Legislation and Liberty*, II, p. 33.
8. « À strictement parler, seule la conduite humaine peut être appelée juste ou injuste. Si nous appliquons ces termes à un état de choses, ils n'ont de sens que dans la mesure où nous tenons quelqu'un pour responsable de l'avoir engendré. Un fait brut, ou un état de choses que nul ne peut changer, peut être bon ou mauvais, mais non juste ou injuste. » *Ibid.*, p. 31.
9. « Il faut bien sûr admettre que la façon dont les bénéfices et les charges sont distribuées par le marché serait dans plusieurs cas très injuste si cela était le résultat d'une allocation délibérée à des gens particuliers. Mais ce n'est pas le cas. Ces portions sont le fruit d'un processus dont l'effet sur des gens particuliers n'a jamais été prévu ou voulu par quiconque quand les institutions sont apparues — institutions qui purent continuer seulement parce qu'on a découvert qu'elles amélioreraient pour tous ou la plupart la perspective de voir leurs besoins satisfaits. » *Ibid.*, p. 64.
10. *Ibid.*, p. 164.

11. « Il est important de mentionner encore que ce processus de déclin du *rule of law* était enclenché depuis longtemps en Allemagne avant que Hitler n'arrive au pouvoir, et qu'une politique déjà avancée de planification totalitaire avait déjà accompli une grosse part du travail que Hitler acheva. » *Id.*, *The Road to Serfdom*, University of Chicago Press, 1944, p. 78.

12. « La planification mène à la dictature parce que la dictature est l'instrument de coercition le plus efficace pour l'enforcement d'idéaux et elle est, comme telle, essentielle si une planification centrale à grande échelle doit être possible. » *Ibid.*, p. 70.

13. Voir *Id.*, *Law, Legislation and Liberty*, I, p. 61.

14. « La liberté n'est pas seulement un système sous lequel toute action gouvernementale est guidée par des principes, c'est aussi un idéal qui ne sera pas préservé s'il n'est pas lui-même reconnu comme un principe suprême (*overriding*) gouvernant tous les cas particuliers de législation. Là où nulle règle de ce type n'est observée obstinément comme un idéal ultime au sujet duquel il ne peut y avoir aucun compromis concernant des avantages matériels [...], il est presque certain que la liberté sera détruite par empiètements successifs. » *Ibid.*, p. 68.

15 « Qu'une majorité, simplement parce qu'elle est une majorité, puisse appliquer à une minorité une règle qui ne s'applique pas à elle équivaut à violer un principe beaucoup plus fondamental de la démocratie elle-même, un principe sur lequel la démocratie repose (= égalité devant la loi). » *Id.*, *The Constitution of Liberty*, p. 314.

16. « Ainsi l'État-providence (Welfare state) devient un foyer où un pouvoir paternaliste contrôle la plupart du revenu de la communauté et l'alloue aux individus dans la forme et les quantités qu'il juge appropriées. » *Ibid.*, p. 261.

17. « La recherche du profit est précisément ce qui rend possible l'usage le plus efficace des ressources [...]. La capacité de production se trouve multipliée fortement par le fait que des individus différents ont ainsi accès à des connaissances différentes dont le total excède ce que tout individu isolé pourrait rassembler. » *Id.*, *La Présomption fatale : les erreurs du socialisme*, trad. Raoul Audoin, Paris, PUF., 1993, p. 145.

18. « Si la coordination des activités intellectuelles par le marché résulte, comme d'autres traditions et institutions humaines, de processus naturels spontanés et auto-ordonnants d'adaptation à un nombre de faits spécifiques plus important que celui qu'un esprit quel qu'il soit peut concevoir ou percevoir, il est évident que la demande que ces processus soient justes ou possèdent d'autres attributs moraux ne peut que dériver d'un anthropomorphisme naïf. Une telle demande peut bien sûr être adressée aux dirigeants

d'un processus guidé par le contrôle rationnel ou à un dieu attentif aux prières, mais elle n'est pas adaptée au processus auto-ordonnant impersonnel présentement à l'œuvre. » *Ibid.*, p. 101.

19. « Je crois que la “justice sociale” sera ultimement reconnue comme un leurre qui a entraîné l'homme à abandonner plusieurs des valeurs qui dans le passé ont inspiré le développement de la civilisation — comme une tentative de satisfaire un besoin hérité des traditions du petit groupe mais qui n'ont pas de sens (*which are meaningless*) dans la Grande Société des hommes libres. » *Id.*, *Law, Legislation and Liberty*, II, p. 67.

20. « La plupart des demandes égalitaires sont basées sur rien de mieux que l'envie. » *Id.*, *The Constitution of Liberty*, p. 93.

21. « La nécessité de tels arrangements (revenu minimum) dans les sociétés industrielles est hors de tout doute — ne serait-ce que dans l'intérêt de ceux qui ont besoin de protection contre les actes de désespoir des nécessiteux. » *Ibid.*, p. 285.

22. « L'inégalité économique n'est pas l'un des maux justifiant comme remède un recours à la coercition sur les privilégiés. » *Ibid.*, p. 88.

23. *Id.*, *Law, Legislation and Liberty*, II, p. 107.